

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/07/2008
Publication : 11/07/2008



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations
de la Commission Permanente
du 4 juillet 2008

N° 2008-8-4-2
Séance du 4 juillet 2008

Nouvelle composition du Fonds Départemental de Compensation du Handicap

La Commission Permanente du Conseil Général,

VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,

VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- autorise le Président du Conseil Général à signer la nouvelle convention qui précise la nouvelle composition du Fonds Départemental de Compensation du Handicap et qui vient en substitution de celle présentée le 29 juin 2007.

Adopté
voix contre
abstentions

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER